


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des statistiques des transports

Soixante et unième session

 Genève, 1^{er}-3 juin 2010

**Rapport du Groupe de travail des statistiques des transports
sur sa soixante et unième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–3	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	4	3
III. Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour).....	5–7	3
IV. Évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 3 de l'ordre du jour).....	8–37	3
A. Système de classification des statistiques des transports.....	8–10	3
B. Glossaire des statistiques des transports.....	11	4
C. Questionnaire commun.....	12–15	4
1. Matériel de transport routier (véhicules).....	14	4
2. Circulation routière et mesure du transport.....	14	5
3. Performance économique pour le transport routier.....	14	5
4. Infrastructures routières.....	14	5
5. Trafic ferroviaire et mesure du transport.....	14	5
6. Matériel de transport ferroviaire.....	14	5
7. Infrastructures ferroviaires.....	14	5
8. Performance économique pour le transport ferroviaire.....	14	6
9. Matériel de transport par voies navigables intérieures.....	14	6
10. Trafic et mesure du transport par voies navigables intérieures.....	14	6

11. Performance économique pour le transport par voies navigables intérieures.....	14	6
12. Infrastructures de transport par voies navigables intérieures	14	6
13. Trafic et mesure du transport par oléoducs	14	6
14. Performance économique pour le transport par oléoducs	14	6
15. Infrastructures de transport par oléoducs	14	7
D. Questionnaire sur les statistiques des accidents de la circulation routière.....	16–19	7
E. Transport par gazoduc	20–21	7
F. Questionnaire pilote sur la circulation routière.....	22–25	8
G. Statistiques du transport de voyageurs par autobus et par autocar.....	26–27	8
H. Statistiques des liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays	28–32	8
I. Accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs.....	33–36	9
J. Modernisation de la production de statistiques.....	37	10
V. Recensements de la circulation dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour).....	38–43	10
A. Recensement 2010 de la circulation sur les routes E.....	38–40	10
B. Recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E.....	41–43	10
VI. Collecte et diffusion de statistiques par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour).....	44–48	11
VII. Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 6 de l'ordre du jour).....	49–50	12
VIII. Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 7 de l'ordre du jour).....	51–55	13
A. Commission européenne (DG Mobilité et transports (DG MOVE)).....	51–52	13
B. Commission européenne (Eurostat).....	53	13
C. Forum international des transports	54	13
D. Commission du Danube	55	14
IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	56–59	14
A. Utilisation du système allemand Maut aux fins de la collecte de statistiques des transports.....	56	14
B. Relations entre les statistiques de l'énergie et les statistiques des transports: difficultés et avantages	57–58	14
C. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports.....	59	14
X. Élection du Bureau (point 9 de l'ordre du jour).....	60	15
XI. Dates de la prochaine session (point 10 de l'ordre du jour)	61	15
XII. Résumé des décisions (point 11 de l'ordre du jour	62	15
Annexes		
I. Questionnaire pilote sur le transport par gazoduc		16

I. Participation

1. Le Groupe de travail des statistiques des transports a tenu sa soixante et unième session du 1^{er} au 3 juin 2010 à Genève.
2. Ont participé à la session des représentants des pays ci-après: Allemagne, Croatie, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.
3. L'Union européenne (UE) était également représentée (DG MOVE, Eurostat et Agence ferroviaire européenne (ERA)), ainsi que les organisations intergouvernementales ci-après: Commission du Danube (CD) et Forum international des transports. L'Union internationale des chemins de fer (UIC), organisation non gouvernementale, était aussi représentée.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre de jour)

Document: ECE/TRANS/WP.6/158.

4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.6/158).

III. Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/208.

5. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la soixante-douzième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (23-25 février 2010), en particulier de ses délibérations et décisions concernant les recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, les liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays, et l'accessibilité des systèmes ferroviaires aux voyageurs.
6. Le Groupe de travail a été informé que son rapport et ses activités connexes en 2009 (ECE/TRANS/WP.6/157) avaient été approuvés dans leur ensemble par le CTI.
7. Le Groupe de travail s'est félicité de l'atelier sur les statistiques des transports devant se tenir au Kazakhstan sur le thème de l'utilisation de la version Internet du questionnaire commun en vue d'améliorer le taux de réponse. Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'atelier à sa prochaine session, en 2011.

IV. Évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 3 de l'ordre du jour)

A. Système de classification des statistiques des transports

Document: ECE/TRANS/WP.6/2010/1.

8. Le Groupe de travail a approuvé le document ECE/TRANS/WP.6/2010/1, contenant les réponses aux nouvelles questions relatives à la composition des groupes de la NST (Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transport). Une version

actualisée sera mise à disposition sur le site Web du WP.6. La NST 2007 demeurera à l'ordre du jour de la prochaine session, durant laquelle les nouvelles questions concernant le codage seront examinées et les solutions proposées seront présentées pour adoption.

9. L'expérience acquise avec la NST 2007 sera mise à profit pour déterminer les pratiques optimales. Le secrétariat collectera des données sur:

- a) La mise en œuvre de la NST 2007 par les États membres;
- b) La nécessité d'une extension de la NST 2007, comprenant davantage de détails sur le volume des marchandises transportées.

10. Les représentants ont été invités à faire part au Groupe de travail à sa prochaine session de leur expérience de l'utilisation de la NST 2007.

B. Glossaire des statistiques des transports

Document: Document informel WP.6 n° 1 (2010).

11. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt la quatrième édition illustrée du Glossaire des statistiques des transports et a noté que les versions française et russe de cet ouvrage étaient en cours d'élaboration. L'ordre du jour des prochaines sessions du WP.6 contiendrait un point permanent relatif aux propositions de révision de définitions ou d'insertion de nouvelles définitions. Les modifications approuvées seraient affichées sur le site Web du WP.6.

C. Questionnaire commun

Documents: ECE/TRANS/WP.6/2010/2, ECE/TRANS/WP.6/2010/6, ECE/TRANS/WP.6/2009/8, ECE/TRANS/WP.6/2009/9, ECE/TRANS/WP.6/2009/10 et ECE/TRANS/WP.6/2009/11.

12. Le Groupe de travail a pris note de la disponibilité de données recueillies au moyen du questionnaire commun relatif aux statistiques des transports.

13. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt et adopté les propositions de restructuration du questionnaire commun faites par le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) dans le document ECE/TRANS/WP.6/2010/2 et par le secrétariat dans le document ECE/TRANS/WP.6/2010/6, comportant quelques modifications de moindre importance.

14. Le Groupe de travail a pris les décisions suivantes:

1. Matériel de transport routier (véhicules)

a) Inviter, en particulier les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), à transmettre au moyen du questionnaire commun des données complètes et d'actualité sur les véhicules routiers (y compris les nouvelles immatriculations);

b) Continuer de recueillir des données sur tous les indicateurs pertinents, s'agissant des questions de politique pour l'environnement et de transport durable (informations selon le type d'énergie motrice et la cylindrée du moteur), indépendamment de la disponibilité des données;

c) Créer une rubrique distincte pour les trolleybus en scindant la rubrique existante «Autocars, autobus et trolleybus».

2. Circulation routière et mesure du transport

- a) Supprimer du questionnaire la ventilation selon le pays d'origine/de destination, puisque cette information n'est disponible que pour un nombre restreint de pays;
- b) Poursuivre les travaux d'harmonisation des méthodologies concernant les véhicules-kilomètres.

3. Performance économique pour le transport routier

Demander au secrétariat de formuler une proposition concrète relative aux questions à prendre en considération pour les indicateurs sur les entreprises de transport routier de voyageurs, en vue de sa présentation et de son examen à la session de 2011 du WP.6 (à l'heure actuelle, seules des données concernant les entreprises de transport routier de marchandises sont recueillies).

4. Infrastructures routières

- a) Supprimer la ventilation par routes nationales, départementales et communales pour ne conserver que les routes dans leur ensemble;
- b) Prier le secrétariat de recueillir des données sur:
 - i) La prise en compte de routes non revêtues dans le réseau routier; et
 - ii) La proportion de routes non revêtues dans l'ensemble du réseau routier;
- c) Prier le secrétariat de rechercher des mécanismes permettant d'améliorer la disponibilité des données sur les infrastructures routières;
- d) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec le Forum international des transports pour la collecte de données dans les domaines des investissements et de l'entretien, s'agissant des infrastructures routières.

5. Trafic ferroviaire et mesure du transport

- a) Supprimer du questionnaire la ventilation selon le pays d'origine/de destination, puisque cette information n'est disponible que pour un nombre restreint de pays;
- b) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec le Comité de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'Union internationale des chemins de fer (UIC), de façon à éviter autant que possible le chevauchement des activités de collecte de données.

6. Matériel de transport ferroviaire

- a) Mettre fin à la collecte de données sur la propriété du matériel ferroviaire;
- b) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec l'OSJD et l'UIC de façon à éviter autant que possible le chevauchement des activités de collecte de données.

7. Infrastructures ferroviaires

Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec l'OSJD et l'UIC de façon à éviter autant que possible le chevauchement des activités de collecte de données.

8. Performance économique pour le transport ferroviaire

- a) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec l'OSJD et l'UIC de façon à éviter autant que possible le chevauchement des activités de collecte de données;
- b) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec le Forum international des transports pour ce qui concerne la collecte de données dans le domaine de la performance économique des transports ferroviaires.

9. Matériel de transport par voies navigables intérieures

- a) Modifier la ventilation existante selon la tranche d'âge en remplaçant «1990 et après» par les deux rubriques «1990-1999» et «2000 et après»;
- b) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) et la Commission du Danube (CD) pour ce qui concerne la collecte de données dans le domaine du matériel de transport par voies navigables intérieures.

10. Trafic et mesure du transport par voies navigables intérieures

- a) Supprimer du questionnaire la ventilation par pays de chargement/déchargement;
- b) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec la CCNR et la CD pour ce qui concerne la collecte de données dans le domaine du trafic et de la mesure du transport, s'agissant du transport par voies navigables intérieures.

11. Performance économique pour le transport par voies navigables intérieures

- a) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec la CCNR et la CD pour ce qui concerne la collecte de données dans le domaine de la performance économique du transport par voies navigables intérieures;
- b) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec le Forum international des transports pour ce qui concerne la collecte de données dans le domaine des investissements et de l'entretien, s'agissant des infrastructures de transport par voies navigables intérieures.

12. Infrastructures de transport par voies navigables intérieures

- a) Analyser l'actuelle ventilation des infrastructures de transport par voies navigables intérieures et introduire de nouveaux indicateurs, si besoin est;
- b) Inviter le secrétariat à collaborer étroitement avec la CCNR et la CD pour ce qui concerne la collecte de données dans le domaine des infrastructures de transport par voies navigables intérieures.

13. Trafic et mesure du transport par oléoducs

- a) Vérifier les besoins des utilisateurs en ce qui concerne les données correspondantes et réorganiser ces données si nécessaire;
- b) Analyser l'actuelle ventilation pour le trafic et la mesure du transport et introduire de nouveaux indicateurs, si besoin est.

14. Performance économique pour le transport par oléoducs

- a) Vérifier les besoins des utilisateurs en ce qui concerne les données correspondantes et réorganiser ces données si nécessaire.

15. Infrastructures de transport par oléoducs

Vérifier les besoins des utilisateurs en ce qui concerne les données correspondantes et réorganiser ces données si nécessaire.

15. Le Groupe de travail a invité tous les pays à participer activement à la collecte de données en utilisant la version Internet du questionnaire commun.

D. Questionnaire sur les statistiques des accidents de la circulation routière

Documents: ECE/TRANS/WP.6/2010/3 et ECE/TRANS/WP.6/2010/6.

16. Le Groupe de travail a pris note de la situation concernant la disponibilité de données sur les accidents de la circulation routière et a été informé de l'état d'avancement des travaux visant à introduire tout le questionnaire sur ces accidents dans la version Internet du questionnaire commun.

17. Le Groupe de travail a adopté une version simplifiée du questionnaire, telle que proposée par l'IWG dans le document ECE/TRANS/WP.6/2010/3, et a noté avec satisfaction l'importation de données à partir de la base de données CARE (Community Database on Accidents on the Roads in Europe), ce qui facilite la tâche des États membres qui contribuent à l'enrichissement de cette base. Une petite modification a été adoptée (insertion d'une répartition des conducteurs par âge).

18. Le Groupe de travail a en outre pris les décisions suivantes:

a) Demander au secrétariat de poursuivre la collecte de données provenant de la base de données CARE, en établissant éventuellement un mémorandum d'accord avec le secrétariat en charge de ladite base de données, précisant la nécessité de transmettre régulièrement des données à la CEE;

b) Inviter le secrétariat à collaborer avec l'IRTAD (International Traffic Safety Data and Analysis Group) pour ce qui est de la méthodologie et de l'échange d'informations.

19. Le Groupe de travail a invité l'IWG à accélérer l'introduction du questionnaire sur les statistiques des accidents de la circulation routière dans la même application que celle qui donne accès au questionnaire commun.

E. Transport par gazoduc

Document: ECE/TRANS/WP.6/2010/4.

20. Le Groupe de travail a adopté le questionnaire pilote établi par l'IWG dans le document ECE/TRANS/WP.6/2010/4, en y apportant quelques modifications, à savoir la suppression de la partie II sur les entreprises, la performance économique et l'emploi (voir l'annexe du présent rapport).

21. Le questionnaire pilote serait diffusé dès que possible et les résultats seraient examinés par le Groupe de travail à sa prochaine session.

F. Questionnaire pilote sur la circulation routière

Document: ECE/TRANS/WP.6/2010/5.

22. Le Groupe de travail a pris note des résultats des travaux qu'une équipe spéciale d'Eurostat avait menés le 29 avril 2010 sur le questionnaire pilote relatif à la circulation routière.

23. Le Groupe de travail a été informé que l'équipe spéciale d'Eurostat avait adopté l'approche suivante:

a) La collecte des données sur la circulation routière continuerait à titre volontaire jusqu'à la révision de la directive 2009/40/CE. Une nouvelle équipe spéciale devait être constituée par Eurostat en vue d'analyser les nouvelles données disponibles et d'envisager une future collecte obligatoire;

b) Au cours de la phase initiale (phase de collecte de données à titre volontaire), les pays fourniraient les données qu'ils étaient en mesure de recueillir, ainsi qu'une explication détaillée pour les cellules vides (correspondant aux données non disponibles). L'équipe spéciale examinerait ensuite les tableaux proposés et conviendrait d'une nouvelle structure pour ceux-ci.

24. Le Groupe de travail a accepté la proposition visant à distribuer le questionnaire pilote à l'échelle paneuropéenne, à utiliser dans le prochain questionnaire pilote les tableaux joints en annexe au document ECE/TRANS/WP.6/2010/5 et à continuer de distribuer ce questionnaire à l'échelle paneuropéenne, tout comme le questionnaire commun.

25. Le Groupe de travail a invité l'IWG à formuler des propositions de définitions pour les types de véhicules en fonction de leur énergie, comme par exemple les véhicules à biocarburant, les véhicules polycarburants et les véhicules hybrides, en vue de les présenter à la prochaine session pour adoption.

G. Statistiques du transport de voyageurs par autobus et par autocar

Document: ECE/TRANS/WP.6/2009/2.

26. À sa soixantième session, le Groupe de travail a approuvé le questionnaire pilote sur le transport de voyageurs par autobus et par autocar, qui devait être distribué avant la fin de l'année 2009 (ECE/TRANS/WP.6/157, par. 19).

27. Le Groupe de travail a été informé que la distribution du questionnaire pilote avait été retardée en raison du manque de ressources et a invité l'IWG à entreprendre cette activité dès que possible.

H. Statistiques des liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays

Documents: ECE/TRANS/WP.5/GE.1/9 et ECE/TRANS/210.

28. Le Groupe de travail a été informé des activités du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays (ECE/TRANS/WP.5/GE.1/9).

29. Le Groupe de travail a noté l'invitation du CTI à étudier dans quelle mesure les recommandations sur les statistiques des liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays pourraient être appliquées. Ces recommandations sont présentées dans le rapport sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays (ECE/TRANS/210), établi par un

consultant sous les auspices du Groupe de travail de la CEE chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports.

30. Le rapport ci-dessus «a souligné que les statistiques actuelles par mode de transport étaient insuffisantes pour fournir des informations détaillées sur les chaînes de transport intermodal faisant intervenir dans l'arrière-pays des flux à destination ou en provenance des ports. L'élaboration dûment étayée des politiques requiert une compréhension plus large de la nature des chaînes de transport, qui devrait s'appuyer sur des données complètes et comparables. Le questionnaire de la CEE-ONU sur les liaisons des ports maritimes avec l'arrière-pays, annexé au rapport¹, présente un modèle peu coûteux permettant d'obtenir des informations harmonisées sur les flux de trafic de conteneurs et de transbordeurs rouliers (y compris de passagers), ainsi que sur la qualité des services sur les liaisons modales (rail, route, péniches, navigation à courte distance et côtière), tout en associant les statistiques de transport disponibles aux informations qualitatives fournies par les experts. Cette méthodologie peut être utilisée pour décrire et analyser des liaisons pertinentes avec l'arrière-pays dans les pays avec et sans littoral.

Recommandation: compte tenu du questionnaire de la CEE-ONU sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, charger le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) de collecter et de présenter des statistiques harmonisées sur les mouvements annuels de conteneurs et de transbordeurs rouliers (y compris de passagers) entre les ports et l'arrière-pays dans les pays membres de la CEE-ONU, de façon à étayer l'élaboration des politiques en matière de transport dans l'arrière-pays» (ECE/TRANS/210, par. 128).

31. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt l'exposé présenté par l'Organisation des ports danois et a invité les délégations à faire part de l'expérience de leur pays dans les données recueillies sur le trafic entre les ports maritimes et l'arrière-pays, en vue de sa prochaine session.

32. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à présenter l'étude sur les liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays à l'équipe spéciale d'Eurostat chargée des statistiques sur le transport multimodal en 2011 pour examen, et à soumettre au WP.6 à sa prochaine session des propositions concernant de futurs travaux dans ce domaine.

I. Accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs

Documents: ECE/TRANS/SC.2/212, annexe III et ECE/TRANS/WP.6/2010/8.

33. Le Groupe de travail a pris note de la déclaration de politique générale sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs adoptée par le Groupe de travail des transports par chemin de fer (ECE/TRANS/SC.2/212, annexe III).

34. Le Groupe de travail a également noté que le CTI l'avait invité à étudier dans quelle mesure il pourrait recueillir les données nécessaires pour quantifier les avantages sociaux qu'offrent les mesures de promotion de l'accessibilité. En outre, il a été encouragé à étudier la possibilité de recueillir des informations sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs dans les pays membres de la CEE avec la collaboration étroite du Forum international des transports, d'Eurostat et des services statistiques nationaux.

35. Le Groupe de travail a examiné une proposition soumise par l'Agence ferroviaire européenne (ECE/TRANS/WP.6/2010/8) concernant la collecte de données sur l'accessibilité des moyens de transport ferroviaire aux personnes à mobilité réduite (PMR).

¹ Rapport de la CEE-ONU sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays (ECE/TRANS/210).

Les données à recueillir se rapportent aux infrastructures, au matériel roulant et au trafic voyageurs.

36. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à extraire des indicateurs appropriés du questionnaire final de l'Agence ferroviaire européenne sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires aux voyageurs dans les pays membres de l'Union européenne et à les envoyer aux membres de la CEE ne faisant pas partie de l'Union européenne afin d'obtenir des statistiques paneuropéennes dans le domaine considéré.

J. Modernisation de la production de statistiques

37. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat (Division de statistique de la CEE) au sujet de la fourniture de termes génériques pour la production de statistiques. Cette activité est liée au cadre commun de métadonnées (CCM) établi lors des sessions de travail communes CEE/Eurostat/OCDE sur les métadonnées statistiques (METIS).

V. Recensements de la circulation dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour)

A. Recensement 2010 de la circulation sur les routes E

Documents: ECE/TRANS/2009/11 et document informel WP.6 n° 2 (2010).

38. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du recensement 2010 de la circulation sur les routes E et des renseignements reçus des pays au sujet de leur intention de mettre en œuvre la résolution portant sur ce recensement.

39. Le Groupe de travail a décidé:

a) D'inviter tous les pays membres de la CEE à participer au recensement de la circulation sur les routes E de 2010, conformément à la résolution n° 259 du Comité des transports intérieurs, et à transmettre les données pertinentes au secrétariat de la CEE selon le calendrier prévu;

b) De prier le secrétariat de la CEE de publier les données du recensement sur le Web dès leur compilation, en employant si possible la technologie des systèmes d'information géographique (SIG).

40. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à lui faire rapport sur la question à sa prochaine session et a invité les États membres à communiquer les résultats du recensement 2010 de la circulation sur les routes E au secrétariat de la CEE si possible avant le **1^{er} novembre 2011**, conformément aux recommandations énoncées dans le document ECE/TRANS/WP.6/AC.2/18 de la CEE.

B. Recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E

Documents: ECE/TRANS/2009/12 et document informel WP.6 n° 3 (2010).

41. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E et des renseignements reçus des pays au sujet de leur intention de mettre en œuvre la résolution portant sur ce recensement.

42. Le Groupe de travail a décidé:

a) D'inviter tous les pays membres de la CEE à participer au recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E de 2010, conformément à la résolution n° 260 du Comité des transports intérieurs, et à transmettre les données pertinentes au secrétariat de la CEE selon le calendrier prévu;

b) De prier le secrétariat de la CEE de publier les données du recensement sur le Web dès leur compilation, en employant si possible la technologie des systèmes d'information géographique (SIG);

c) De demander au secrétariat de la CEE de collaborer avec Eurostat lors de la préparation du recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E et du suivi qu'il conviendra d'y donner.

43. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à lui faire rapport sur la question à sa prochaine session et a invité les États membres à communiquer les résultats du recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E au secrétariat de la CEE si possible avant le **30 juin 2012**, conformément aux recommandations énoncées dans le document ECE/TRANS/WP.6/AC.4/4 de la CEE.

VI. Collecte et diffusion de statistiques par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.6/2010/6 et document informel WP.6 n° 4 (2010).

44. Le Groupe de travail a examiné et adopté la feuille de route pour la collecte et la diffusion des statistiques des transports telle que présentée par le secrétariat dans le document ECE/TRANS/WP.6/2010/6. Cette initiative devrait contribuer à combler l'insuffisance de données et faciliter la recherche de nouvelles améliorations en ce qui concerne la disponibilité et la qualité des statistiques sur les transports au sein de la CEE.

45. Outre les décisions prises au titre d'autres points de l'ordre du jour (Questionnaire commun et Questionnaire sur les statistiques des accidents de la circulation routière), le Groupe de travail a adopté des recommandations particulières en ce qui concerne la base de données de la CEE sur les statistiques des transports:

a) Demander au secrétariat de la CEE d'améliorer la qualité et la portée de la base de données de la CEE sur les statistiques des transports, notamment de fournir des métadonnées appropriées;

b) Demander au secrétariat de la CEE d'introduire, dans la mesure du possible, toutes les informations pertinentes dans la base de données de la CEE sur les statistiques des transports en langue russe;

c) Demander au secrétariat de la CEE de diffuser en ligne des indicateurs liés aux transports, notamment:

- i) La performance du transport de marchandises (tonnes-kilomètres);
- ii) La performance du transport de voyageurs (voyageurs-kilomètres);
- iii) Le nombre de tués/blessés par million d'habitants;
- iv) Le nombre de tués/blessés par nombre de véhicules;
- v) Le nombre de voitures particulières en usage pour 1 000 habitants;
- vi) La densité du réseau routier (nombre de kilomètres pour 1 000 km²);

- vii) La densité du réseau ferroviaire (nombre de kilomètres pour 1 000 km²).
46. S'agissant du programme de publications, le Groupe de travail:
- a) A demandé au secrétariat de la CEE de ne publier le Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord et les Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord que quand les données appropriées sont disponibles. Le Bulletin deviendra les «Statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord»;
 - b) A prié le secrétariat de la CEE de poursuivre la publication annuelle du document «Main transport indicators in the UNECE region».
47. Le Groupe de travail a adopté les recommandations générales ci-après:
- a) Poursuivre la rationalisation des procédures de collecte de données dans le domaine du transport et de la sécurité de la circulation routière et l'examen continu des besoins des utilisateurs, notamment ceux des autres organes intergouvernementaux de la CEE;
 - b) Prier le secrétariat de la CEE de poursuivre ses efforts en vue de fournir des données et des indicateurs de bonne qualité et actualisés sur le transport et la sécurité de la circulation routière;
 - c) Inviter le secrétariat de la CEE à collaborer avec des organisations internationales et des bureaux nationaux, en particulier Eurostat, le Forum international des transports, l'UIC, l'OSJD, la CCNR et la Commission du Danube, en vue d'harmoniser les méthodologies et de rationaliser les procédures de collecte de données;
 - d) Demander au secrétariat de la CEE d'entreprendre une démarche coordonnée avec d'autres organisations internationales dans le but de recueillir des données sur le transport et sur la sécurité de la circulation routière, éventuellement en établissant un programme devant être régulièrement mis à jour;
 - e) Appuyer le secrétariat de la CEE dans l'organisation de manifestations destinées à renforcer les capacités, s'agissant de la collecte des statistiques concernant le transport et la sécurité de la circulation routière, en particulier pour les pays de l'EOCAC, et inviter les instituts nationaux de statistique et d'autres autorités, ainsi que des organisations internationales, à aider le secrétariat de la CEE dans ces activités par des contributions en nature ou financières.
48. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'appliquer les dispositions de la feuille de route dès que possible.

VII. Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 6 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.6/2010/7.

49. Le Groupe de travail a pris note des activités menées par l'IWG au cours de l'année écoulée et a adopté l'énoncé de mission de l'IWG tel que proposé dans le document ECE/TRANS/WP.6/2010/7.

50. L'IWG a été encouragé à soumettre des propositions concrètes concernant l'introduction d'activités de renforcement des capacités, pour examen et décision à la prochaine session du WP.6.

VIII. Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 7 de l'ordre du jour)

A. Commission européenne (DG Mobilité et transports (DG MOVE))

51. Le représentant de la Direction générale Mobilité et transports (DG MOVE) de la Commission européenne a informé le Groupe de travail des faits et projets récents concernant la politique européenne des transports, notamment les travaux préparatoires du Livre blanc sur la politique européenne des transports pour les dix prochaines années. On trouvera dans cet ouvrage les principales orientations stratégiques de la politique des transports pour l'avenir et un certain nombre de mesures à adopter d'ici à 2020. Le Livre blanc devrait être adopté par la Commission vers la fin 2010.

52. Le représentant de DG MOVE a également annoncé deux appels d'offres lancés par la Direction qui avaient un certain rapport avec la collecte ou la gestion de données:

- a) Une étude sur la collecte de données et les statistiques dans le domaine de la mobilité urbaine (dont les résultats sont attendus vers la fin 2011);
- b) Une étude sur les bases de données européennes concernant les véhicules et les infrastructures ferroviaires (résultats attendus à la mi-2011).

B. Commission européenne (Eurostat)

53. Le représentant d'Eurostat a informé le Groupe de travail des activités menées par cette entité et des principaux objectifs de son programme de travail pour 2010, notamment:

- a) La mise en œuvre de l'acquis communautaire (toutes les données pour 2009 seront disponibles en décembre 2010 au plus tard);
- b) L'élaboration d'indicateurs concernant les infrastructures, le matériel, les entreprises et la sécurité (entre autres) dans le domaine des transports, au moyen du questionnaire commun accessible par l'Internet;
- c) La mise à jour systématique et l'amélioration de la qualité des indicateurs des transports régionaux, à partir de l'enquête annuelle et des collectes de données officielles;
- d) L'unification et l'amélioration des méthodes de collecte et de la production des indicateurs structurels, des indicateurs de développement durable, des indicateurs sur la répartition modale et des indicateurs TERM (Transport and Environment Reporting Mechanism);
- e) La poursuite de la mise au point de la méthode de collecte de données communautaires sur la mesure de la circulation routière (par véhicule-km);
- f) La diffusion des statistiques communautaires sur les transports aussi bien sous forme électronique que sous forme de publications.

C. Forum international des transports

54. Le représentant du Forum international des transports a rendu compte de la réunion qui venait de se tenir à Leipzig sur les transports et l'innovation (du 26 au 28 mai 2010) et des principales activités statistiques menées par le Forum, notamment les publications et les diffusions sur le Web concernant:

- a) Les investissements dans les infrastructures de transport;

- b) La Revue trimestrielle sur les statistiques des transports;
- c) Les tendances dans le secteur des transports (1970-2008).

S'appuyant sur les toutes dernières données du Forum pour l'année 2009, il a donné un aperçu des incidences de la crise économique sur le secteur des transports. Il a en outre présenté une application pour le Web que le Forum est en train de mettre au point et qui permettra aux utilisateurs de combiner différents indicateurs sur les transports afin d'observer leurs interactions.

D. Commission du Danube

55. Le représentant de la Commission du Danube a informé le Groupe de travail que la Commission participait activement à l'élaboration de la stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube.

IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Utilisation du système allemand Maut aux fins de la collecte de statistiques des transports

56. Le Groupe de travail a pris note de la possibilité d'utiliser le système de péage allemand pour les poids lourds aux fins de la collecte de statistiques sur les transports et a apprécié les informations fournies sur cette source de données supplémentaire. Il a vivement encouragé les pays ayant mis en place un système semblable à l'informer à sa prochaine session:

- a) De l'utilisation des routes à péage pour la collecte de données sur la nationalité des véhicules;
- b) De la disponibilité de données pour les utilisateurs et les producteurs de statistiques nationales sur les transports.

B. Relations entre les statistiques de l'énergie et les statistiques des transports: difficultés et avantages

57. Le Groupe de travail a pris note de l'expérience du Danemark en matière d'utilisation des relations entre les statistiques de l'énergie et les statistiques des transports.

58. Le Groupe de travail a invité ses membres à renforcer la coopération avec les producteurs internationaux de statistiques de l'énergie. Les relations entre les statistiques des transports et les statistiques de l'énergie seront à l'ordre du jour de la prochaine session du WP.6.

C. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports

59. Le Groupe de travail a pris note des dates et lieux fixés provisoirement pour les réunions des organes ci-après en 2010-2011:

Eurostat – Groupe de coordination des statistiques
des transports

15 et 16 décembre 2010

Eurostat – Groupe de travail des statistiques des transports par voie navigable	Premier trimestre 2011
Eurostat – Équipe spéciale sur la circulation routière	Avril/mai 2011
CEE-ONU – Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6)	8-10 juin 2011
Eurostat – Groupe de travail des transports routiers de marchandises	Juin 2011
Eurostat – Groupe de travail sur la circulation routière	Octobre 2011
Eurostat – Équipe spéciale sur les transports combinés et les indicateurs de performance	À fixer
Eurostat – Comité de coordination des statistiques des transports	Décembre 2011

X. Élection du Bureau (point 9 de l'ordre du jour)

60. Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage, le Groupe de travail a élu M^{me} Olga Kastlova (République tchèque) Présidente pour ses sessions de la période 2011-2012.

XI. Dates de la prochaine session (point 10 de l'ordre du jour)

61. La prochaine session du Groupe de travail devrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 8 au 10 juin 2011.

XII. Résumé des décisions (point 11 de l'ordre du jour)

62. Comme convenu, et conformément à la décision du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/156, par. 6), le secrétariat a établi le présent rapport en coopération avec le Président.

Annexe

Questionnaire pilote sur le transport par gazoduc

D.II. Transport par gazoduc

I. Infrastructures/II. Équipements

Pays:

1. Gazoducs en service

Longueur au 31/12 (km)

01010. total

Capacité de transport

(1 000 tonnes/jour)

01040. total

III. Entreprises, performance économique et emploi (non applicable)

IV. Trafic/V. Mesure du transport

Pays:

1. Transports sur le territoire national

Tonnes* (1 000)

0101000. total

par type d'opération de transport

0101010. transport national

0101021. transport international

– chargement

0101022. transport international

– déchargement

0101031. transit de bout en bout

tonnes-kilomètres* (million)

0102000. total

par type d'opération de transport

0102010. transport national

0102021. transport international

– chargement

0102022. transport international

– déchargement

0102031. transit de bout en bout

* Kilomètres sur le territoire du pays considéré.

Pays:

**2. Transport international par gazoduc,
chargement dans le pays considéré**

tonnes (1 000)

02000. total

par pays de destination

Pays:

**3. Transport international par gazoduc,
déchargement dans le pays considéré**

tonnes (1 000)

03000. total

par pays d'origine
